

*Vous avez besoin de vous faire soigner ?*

*Vous n'avez pas de droits ouverts à l'assurance maladie ?*

*Vous vivez sur le territoire Français ?*

*Vos difficultés ne doivent pas vous empêcher de vous soigner!*

*Vous pouvez avoir accès aux consultations de soins de santé.*

# P.A.S.S.



La Permanence d'Accès aux Soins de Santé est là pour vous accompagner dans vos démarches. Accueil du lundi au vendredi de **08h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00**.  
Le mercredi de 08h00 à 12h00.

**Téléphone : 0590 80 64 12 / 0590 80 54 54 - poste : 5927**